

COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris

communistes@sitecommunistes.org ; hebdo@sitecommunistes.org , www.sitecommunistes.org

Résumé Eco / Social N° 177 : Semaine du 3 juin 2024



ARCELORMITTAL : LES SALARIÉS DE LA FILIALE PORTUAIRE REFUSENT D'ÊTRE VENDUS À UNE AUTRE ENTREPRISE !

Les salariés avec les militants CGT de Gepor, la filiale du numéro un mondial de l'acier qui gère les activités portuaires du groupe à Illange en Moselle, s'opposent à la cession de leur activité. Ils entendent rester dans le giron d'ArcelorMittal et annoncent des "*opérations coup de poing*" devant les usines sidérurgiques du groupe à Florange.

La manutention portuaire externalisée ?

Les salariés mosellans de Gepor s'y opposent fermement. La filiale d'ArcelorMittal gère cette activité sur les ports d'Illange et de Richemont. Elle assure notamment l'expédition et la réception de bobines d'aciers pour ArcelorMittal ou ses clients. Elle assurait aussi, jusqu'à la fermeture des hauts-fourneaux et de la cokerie, le stockage des minerais de fer et de charbon.

Le jeudi 16 mai 2024, les salariés apprenaient lors d'un conseil économique et social (CSE) extraordinaire, qu'ArcelorMittal France était entré "*en négociations exclusives en vue d'une cession*" avec le groupe Energiserv, déjà présent à Mondelange, ainsi qu'au Luxembourg et en Belgique. "***On veut rester ArcelorMittal à 100 %***", explique Luis de Freitas, responsable syndical CGT. Il exprime des doutes sur la capacité du repreneur à effectuer les activités actuelles, "*car il n'a aucune expérience en la matière. On trouve curieux qu'ArcelorMittal, qui représente les trois quarts de notre activité, veuille se débarrasser de nous alors qu'il ne peut pas fonctionner sans nous*".

Gepor, créée dans les années 80, emploie aujourd'hui 27 salariés. Dix-huit sont concernés par le projet de cession. La filiale d'ArcelorMittal travaille également pour l'acheminement de matières premières de l'usine à rails Saarstahl d'Hayange, ainsi que pour la société de transformations de produits sidérurgiques Gans à Uckange.

IN-VIVO / PATRONS VOYOUS : AVERTISSEMENT, MISES À PIED, 5 NOUVEAUX SALARIÉS RÉPRIMÉS PAR LA DIRECTION !

La semaine dernière, 5 travailleurs-es de l'usine Neuhauser à Folschviller (Moselle) ont été réprimés par la direction à l'issu de convocations disciplinaires. En pleine offensive contre le délégué CGT Christian Porta, la direction tente de mettre au pas les salarié-es qui refusent de baisser la tête face aux attaques.

Après la tentative de passage en force de la direction en maintenant la procédure de licenciement contre Christian Porta malgré l'avis défavorable de l'inspection du travail et du Conseil des Prud'hommes, la répression continue chez Neuhauser, filiale du groupe InVivo.

Concrètement, deux d'entre eux ont reçu une mise à pied de 2 jours, deux autres une mise à pied de 1 jour et le dernier travailleur un avertissement. La direction leur reproche notamment des faits « *d'agressivité* » et les accuse « *de prendre de trop longues pauses* ». Des prétextes évidents pour s'attaquer à des travailleur-es proches de Christian Porta et de la CGT, que l'entreprise assume de vouloir détruire.

Noémie, qui fait partie des cinq salariés réprimés, dénonce ainsi l'acharnement de la direction. « *On me reproche de rallonger mes temps de pause, mais j'étais en arrêt de travail sur les jours en question ! Les patrons s'en foutent. Ils nous calomnient en disant que j'aurai agressé un supérieur, sans avoir aucune preuve. Ils surveillent minutieusement chaque départ et retour en pause. Ils nous méprisent en permanence* ». Un sentiment que beaucoup de salariés partagent.

Erkan, salarié depuis 10 ans et militant CGT, a été mis à pied pendant 2 jours. Il dénonce ces méthodes : « *la répression que je subis, ce sont les mêmes procédures utilisées contre Christian Porta. On invente des motifs bidon pour sanctionner des salarié-es qui refusent de baisser la tête face au climat de terreur imposée par la direction.* » Depuis la mise à pied conservatoire de Christian Porta, le travailleur dénonce un « *flicage* » permanent, et une dégradation des conditions de travail.

« *Je viens travailler avec la boule au ventre maintenant* » explique le militant CGT, qui explique que la direction va jusqu'à mettre en cause la réalité de ses arrêts-maladies. Et pour cause, depuis le début de l'offensive contre Christian Porta, la direction Neuhauser n'a fait que se radicaliser, allant jusqu'à positionner en permanence des huissiers dans l'usine pour empêcher la CGT de réaliser son travail syndical.

Ces nouvelles sanctions illustrent une nouvelle fois la volonté de museler les salarié-es qui refusent de se taire face au mépris de la direction, et l'hypocrisie derrière les accusations de « harcèlement » contre sa direction visant Christian Porta, démontées par l'inspection du travail et le Conseil de Prud'hommes de Forbach. Pour Noémie, « *les patrons veulent voir la CGT et les salarié-es s'effondrer afin de pouvoir installer leur dictature tranquillement.* » Des méthodes loin de faire leur effet comme l'explique la travailleuse : « *vendredi 24 mai, nous nous sommes mis en grève et nous avons montré à la direction que nous n'avons pas peur de leurs menaces et que nous allons rester soudés* ».

Christian Porta explique dans le même sens « *on voit bien que la direction essaie de nous faire taire, on ne peut pas se laisser faire. L'enjeu c'est pas seulement ma réintégration, c'est les prochaines années qu'on va passer dans l'usine. Si on laisse faire ça, la direction va nous broyer toutes et tous, elle va baisser nos salaires, dégrader nos conditions de travail, ...* ».

Par-delà Neuhauser, le combat pour défendre Christian Porta concerne l'ensemble des travailleurs, alors que le groupe InVivo entend créer un précédent dangereux, en n'hésitant pas à marcher pour cela sur le droit du travail et en faisant intervenir les forces de l'ordre.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS DANS LE TARN : CE SONT LES VICTIMES QUI TRINQUENT !

Le 29 Avril lors d'une visite de contrôle dans le restaurant « *Saveurs Gourmandes* » à Albi, dans leéq Tarn, l'inspection du travail découvre que cet établissement embauchait et logeait au moins 6 personnes dans des conditions pour le moins indignes. Les faits accablants établis par l'inspection du travail devraient inciter les services de l'état à prendre la mesure de leurs responsabilités face à ce qui apparaît, une fois encore comme un cas emblématique de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

L'arrêté du 7 mai 2024 portant fermeture d'un « *hébergement collectif* » montre l'indignité des conditions dans lesquelles les 6 travailleurs recensés à ce stade ont été littéralement parqués. Les constats publiés sont sans appel, **absence de moyen de chauffage et d'aération, mezzanine encombrée de déchets, matelas posés à même le sol sans draps, placard dissimulé ouvrant sur une « zone dissimulée », atmosphère nauséabonde, etc...**

Il apparaît que ces 6 hommes avaient été pris en charge par un rabatteur parisien et envoyés à Albi pour y exercer un travail. Sous la pression de cet homme de main, ils ont été contraints d'accepter de se munir de faux documents au prétexte d'accéder à l'emploi espéré. Dès leur arrivée, ils vont vivre durant plusieurs mois un véritable cauchemar qui ne se résume pas à cet habitat indigne. **Rémunérés 3,50 € de l'heure, travaillant jusqu'à 12 heures par jour et cela 6 jours sur 7**, ils n'ont eu le droit de manger que les restes de clients, qu'ils devaient payer et étaient relégués dans une pièce reconnue insalubre sans fenêtre, sans lit mais devaient néanmoins s'acquitter d'**un loyer directement prélevé sur leur salaire**. On peut facilement imaginer le traumatisme subi par ces travailleurs dont la vulnérabilité a été à tous les maillons de la chaîne utilisée cyniquement pour leur faire accepter des conditions de vie et de travail bafouant toutes les règles de droit.

Pour autant, les services de l'état se sont contentés à ce jour de procéder à la fermeture dudit « *hébergement collectif* » tandis que **le restaurant peut continuer à fonctionner comme si de rien n'était**.

Pire, les six travailleurs contraints par le rabatteur à se munir de faux titres se voient aujourd'hui victimes d'un signalement des services préfectoraux auprès du procureur de la république au motif d'être détenteurs de documents contrefaits, et **ont même été placé en garde à vue à l'issue du contrôle**. Alors que le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains, nous nous inquiétons de l'extrême frilosité dont le parquet fait montre pour retenir la qualification de traite des êtres humains par le travail et déplorons le zèle des services préfectoraux à l'endroit de travailleurs qui devraient bénéficier d'un accompagnement à la mesure des souffrances dont ils ont été victimes. **À ce jour, seuls les services de l'inspection du travail** ont agi en ce sens en permettant que les conditions de vie et de travail évoquées soient établies. L'union départementale CGT du Tarn et l'ensemble de la CGT réaffirment leur engagement aux côtés de ces travailleurs et leur détermination à tout mettre en œuvre pour que les services de l'état nomment les dommages subis en retenant la qualification de traite et en tirent toutes les conséquences du point de vue de la prise en charge et de la protection des victimes.

ASSURANCE CHÔMAGE : NON À LA PLUS VIOLENTE RÉFORME DE TOUS LES TEMPS !

Après de multiples atermoiements et changements de programme, la ministre du travail a enfin rencontré la Cgt pour présenter sa nouvelle réforme de l'assurance chômage. Dans un contexte de multiplication des plans de licenciement que la Cgt a révélé, le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre **la plus violente de ces cinq réformes d'assurance chômage**.

Revendiquant le « *modèle allemand* », il prévoit **3,6 milliards d'économies soit près de 10 % des dépenses, trois fois plus que les précédentes réformes**.

Les plus violemment touché-es seraient les travailleuses et travailleurs précaires, dont le seuil d'affiliation passerait de **six mois de travail sur 24 à huit mois sur 20**.

2,8 milliards d'euros vont être économisés sur le dos de 185.000 personnes par an, écartées du droit à allocation.

En clair, un total de contrats à six mois, ne suffirait plus pour ouvrir le droit pour six mois d'allocations. Cette mesure est particulièrement **dure pour les jeunes de moins de 25 ans**, surreprésenté-es parmi les précaires.

Le gouvernement poursuit son objectif de précariser la jeunesse.

Autres perdant-es : **les seniors entre 53 et 57 ans.**

Le palier qui permet une indemnisation légèrement plus longue à **53 ans serait supprimé** et celui à **55 ans, reporté à 57**. Combinée avec le précédent décret de février 2023, cette mesure conduit à diviser par deux **l'indemnisation maximale à 56 ans par exemple, passant de 36 mois à 18 mois**. Officiellement justifiée par la transposition du recul de deux ans de l'âge de départ en retraite, ce recul est immédiat et **anticipe de 8 ans la double peine combinant recul sur la retraite (64 ans d'ici 2032) et baisse drastique des droits entre 53 et 57 ans.**

En cas de baisse du taux de chômage officiel à 6,5%, la durée maximale des droits, déjà réduite au 1er février 2023 de 25 %, serait cette fois réduite de 40 %.

Le gouvernement n'a cessé de mentir en justifiant la précédente baisse par la baisse du taux de chômage: le taux de chômage remonte en ce moment, mais il ne prévoit à nouveau que des coupes ! D'autres mesures de durcissement ont été écartées, pour des raisons de risques juridiques, de l'aveu même de la ministre. Ainsi sera conservé le maintien de droit à l'assurance chômage à 62 ans, quand on ne dispose pas de droits à retraite à taux plein.

L'allocation maintenue serait toutefois **plafonnée à 2.200 €/ mois**, ce qui pénalisera toutes celles et ceux qui ont un peu d'ancienneté, ouvrier-es et employé-es, avec de l'ancienneté, ingénieurs, cadres et technicien-nes, soit tous celles et ceux qui sont 25% au dessus du SMIC en fin de carrière et ayant perdu un emploi avant le départ en retraite.

Le gouvernement n'a pas voulu fournir d'études d'impact expliquant combien de perdant-es et quels profils sont touchés.

La transparence due à des millions de personnes n'est pas une priorité du gouvernement, manque de transparence qui n'a égal que son **amateurisme** et sa **méconnaissance** du sujet. Le rendez-vous qui n'a de concertation que le nom, puisque tout est décidé d'avance, a permis d'obtenir des précisions sur le calendrier : **le décret pris avant le 30 juin, sera d'application au 1er décembre 2024**, pour des raisons opérationnelles à France Travail.

Vendredi 24 mai, la Cgt et ses organisations ont appelé à des actions pour contrer cette réforme.

La Cgt utilisera **tous les moyens juridiques et militants**, pour démontrer **l'absurdité** et la **violence** de cette réforme et empêcher sa mise en œuvre avant le 1er décembre 2024, particulièrement dangereuse pour les travailleuses et travailleurs fragilisés-es par le chômage de masse, en premier lieu les jeunes et les seniors.

MARSEILLE : DES FEMMES DE CHAMBRE EN GRÈVE RECONDUCTIBLE AVANT LES JO !

Elles se sont faites entendre sur le Vieux Port : samedi 25 et dimanche 26 mai, à Marseille, les femmes de chambre de l'hôtel Radisson ont manifesté et lancé une grève reconductible. Dans cet hôtel quatre étoiles, elles sont employées par le sous-traitant Acqua. "*Nous réclamons une prime estivale, le paiement intégral des heures supplémentaires et aussi du respect*", soutient Aminata, l'une des employées. Avec les JO, l'été s'annonce mouvementé sur le plan des luttes dans l'hôtellerie-restauration. "*Avec la perspective des Jeux Olympiques en juillet, la saison touristique s'annonce chargée et particulièrement profitable pour l'industrie touristique*", rappellent les salarié-es en lutte.

CARREFOUR : LA CGT PERTURBE LE DISCOURS DU P.D.G ALEXANDRE BOMPARD PENDANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !

Le discours du PDG de Carrefour Alexandre Bompard, en ouverture de l'assemblée générale de ses actionnaires, a été perturbé par des chants, slogans, sifflets et invectives émanant d'une vingtaine de syndicalistes de la CGT. Sifflets à son arrivée au pupitre, «*voyou*», «*augmentez les salaires, pas les actionnaires*», «*même si Bompard ne veut pas, nous, on est là*»: une vingtaine de personnes, la

plupart vêtus de gilets aux couleurs du syndicat CGT, ont perturbé le discours du patron du distributeur.

«*Je vous laisse finir*», a réagi le dirigeant du groupe depuis 2017, avant de continuer à dérouler son discours pendant une vingtaine de minutes malgré les perturbations. Les syndicats sont traditionnellement présents lors de cette réunion annuelle des actionnaires, et ils ont l'occasion d'y prendre la parole. Mais le discours du PDG n'avait pas été perturbé ainsi lors des précédentes années.

Désaccord total !

La CGT avait annoncé début mai son intention de montrer lors de l'assemblée générale son «*désaccord total*» avec le plan d'Alexandre Bompard à horizon 2026. Ce plan ne vise, estime la CGT, «*qu'à démanteler le groupe en le morcelant à travers des passages en franchise et location-gérance, uniquement pour le profit de quelques-uns, dans le seul but financier d'enrichir ceux qui en ont le plus*». Les syndicats reprochent à la direction de Carrefour l'externalisation de plus de 300 magasins et 23.000 salariés, via la cession à des tiers, franchisés ou locataires-gérants.

Passer les magasins en franchise ou en location-gérance permet au distributeur de conserver sa part de marché commerciale tout en se libérant d'un certain nombre de dépenses, à commencer par les salaires. Mais cela n'est pas sans conséquence pour les salariés et des syndicalistes ont assigné le distributeur en justice «*pour pratique abusive de la location-gérance et de la franchise*».

ASCOMÉTAL : LES SALARIÉS EN COLÈRE INTERPELLENT MACRON ET BLOQUENT LES EXPÉDITIONS !

Après l'annonce samedi 25 mai 2024 du retrait de son offre de reprise du cluster automobile d'Ascométal par Acciairie Venete, les salariés en colère ont décidé en assemblée générale lundi 27 mai 2024 de bloquer les expéditions de l'usine d'Hagondange. Ils réclament un réel engagement du Gouvernement sur le dossier.

Les 600 salariés des sites d'Hagondange, Custines (Meurthe-et-Moselle) et Le marais (Loire) se sont réveillés ce lundi matin avec une méchante gueule de bois. Cela fait la deuxième fois qu'à l'espoir, succède une terrible déception.

Plus on avance sur le dossier, plus ça se dégrade !

Cette fois, le motif est le coût du désamiantage et de la dépollution des sites. Il s'élève à onze millions d'euros et Venete estime que c'est à Swiss Steel de régler la facture.

La faute à l'État déclare la CGT !

Le syndicat CGT, par la voix de Stéphane Fantoni, délégué syndical, précise que le gouvernement ne s'est pas assez engagé dans le dossier : "*l'État était depuis un an l'intermédiaire sur ce dossier. Il nous a toujours dit qu'il gardait le contrôle et menait les discussions, mais on a l'impression que plus on avance, plus ça se dégrade*". Les représentants des salariés veulent à présent interpeller directement le président de la République. Ils ont rédigé une lettre ouverte à son intention.

Lundi 27 mai 2024 était le dernier jour pour déposer un dossier de reprise. Il prononcera soit la liquidation, soit renouveler la période d'observation en redressement judiciaire pour une période égale à la demande du dirigeant de l'entreprise ou de l'administrateur judiciaire ou du ministère public, à condition qu'un dossier de reprise soit déposé ce qui paraît à cette heure fort improbable.

PORTS ET DOCKS : DÉBRAYAGES EN SÉRIE JUSQU'À FIN JUIN !

Les 27, 29 et 31 mai, puis pendant une dizaine de jours courant juin, les dockers organisent des interruptions de leur activité durant quelques heures, à l'appel de la CGT Ports et Docks. Ce mode de lutte, utilisé par vagues depuis plusieurs mois, vise à dénoncer l'application de la réforme des retraites. Le secteur a pu porter des premières revendications en février auprès du ministère. Le lundi 27 mai, un rassemblement a été organisé à Marseille.

EXXONMOBIL : LES TRAVAILLEURS EN GRÈVE RECONDUCTIBLE CONTRE 700 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

Le 11 avril, la direction de la multinationale américaine ExxonMobil a annoncé l'arrêt des activités de la production pétrochimique des usines de Port-Jérôme et de Lillebonne (Seine-Maritime) et la **suppression de près de 700 emplois, et ce malgré des profits records pour l'entreprise**. Dans le même temps, ExxonMobil annonçait la vente de la raffinerie à Fos-sur-Mer et les dépôts de carburant de Toulouse et Villette-de-Vienne (Isère).

Face au drame social annoncé, les travailleurs du secteur pétrochimique de l'usine de Port-Jérôme ont laissé exploser leur colère en entamant une grève reconductible le vendredi 24 avril. Lundi dernier, ils étaient plus de 400 réunis en assemblée générale et la reconduction de la grève a été voté jusqu'au jeudi, journée lors de laquelle s'est tenue une nouvelle réunion du CSE (comité social et économique).

Déjà la semaine dernière, le CSE s'était réuni pour la première fois depuis l'annonce des licenciements. À cette occasion, alors qu'était évoquée la quantité monstrueuse d'emplois détruits, le nouveau directeur de la plateforme, Edoardo Mirgone, a témoigné de **tout son mépris pour les salariés en s'endormant pendant la réunion**, à la sidération des représentants syndicaux présents.

« *On a un directeur de la plateforme qui est nul et qui s'en fout. Il est là pour casser de l'emploi, c'est tout. D'ailleurs son attitude le prouve bien en CSE : vendredi après-midi, alors qu'on commençait à discuter des emplois qui allaient être supprimées, monsieur s'est endormi en réunion ! Je vous promets, c'est pas une plaisanterie, il s'est endormi ! Ça montre bien son implication et la difficulté de l'avoir comme interlocuteur.* » témoignait ainsi Germinal Lancelin, représentant CGT sur le piquet de grève

Le premier truc, c'est de sauver les emplois !

Pour légitimer son plan de licenciement et la délocalisation de la production pétrochimique de l'usine, la direction invoque des raisons écologiques. En réalité, ExxonMobil délocalise la production pétrochimique là où les normes environnementales sont plus faibles voire inexistantes, dans l'unique but d'accroître ses profits et en laissant des centaines de familles sur le carreau. Ce qu'elle assume elle-même dans son communiqué du mois d'avril, dans lequel elle explique notamment que : « *La configuration du vapocraqueur, sa taille, comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendent non compétitif* ».

L'intersyndicale constituée de la CGT, FO, CFDT, et CFE-CGC a demandé à la direction, si le plan de suppressions d'emploi était amené à se maintenir, d'augmenter le nombre de départs en retraite anticipée et le montant des indemnités de licenciements. De son côté, la CGT continue de s'opposer à toute destruction d'emploi. Plusieurs travailleurs pointent d'ailleurs du doigt que la pétrochimie est un secteur bouché et que, au-delà du montant de l'indemnité de licenciement, les centaines d'employés concernés vont difficilement pouvoir retrouver un emploi, sans même parler des conditions de travail qu'ils devront accepter pour cela.

La CGT est en train de formuler un projet de viabilité pour le site, tout en sachant qu'il faudra se battre pour l'imposer à la direction. « *C'est pas ExxonMobil qui va nous dire "ah oui c'est pas mal ce que vous nous proposez". Eux ils ont un projet et il est arrêté : ils veulent fermer.* ». Plus largement, la fermeture des activités de chimie à l'usine est un enjeu régional qui va avoir des répercussions indirectes sur des centaines d'autres emplois. « *Il y a nos camarades d'Arlanxéo qui sont juste à côté, ils n'auront plus d'alimentation demain si la chimie doit s'arrêter. Qu'est ce qui va leur arriver ? Et bien la même chose que nous ils vont fermer, ils vont être licenciés, ils vont se retrouver au chômage sur le marché de l'emploi comme nous tous.* » explique en ce sens Christophe.

Alors que des dizaines de milliers de travailleurs sont menacés de licenciements à travers le pays, **les grévistes d'ExxonMobil montrent la seule voie à suivre : celle de la grève**. Pour les milliers de familles qui vont être détruites, pour défendre également la planète face au greenwashing du patronat, il y a urgence à ce que les directions syndicales mettent leur force au service de la construction d'une réponse nationale aux licenciements massifs.

Dernière minute : Après six jours de grève, le mouvement lancé vendredi 24 mai 2024 sur le site d'ExxonMobil à Notre-Dame-de-Gravenchon se durcit.

La réunion de négociations qui devait se tenir dans l'après-midi du jeudi 30 mai ne s'est pas déroulée.

Plus de relais des équipes !

Le relais qui devait être effectué par l'équipe de nuit mardi 28 mai 2024 n'a pas été réalisé, de même pour l'équipe du matin. « *Les équipes d'hier sont encore à leur poste, cela fait plus de 20 heures. Tant que nous n'avons pas la garantie qu'une réunion de négociations est fixée, aucun relais ne serait fait* », indique Germinal Lancelin, représentant de la CGT ExxonMobil. Deux personnes auraient été raccompagnées à leur domicile pour cause de malaise.

La direction d'ExxonMobil n'a pas souhaité commenter « *les cas personnels, ni les actions des syndicats* ».

Les deux partis ont fait une demande de réquisition à la préfecture, des salariés pour la direction, et d'une mise hors service des équipements pour la sécurité, de la part des syndicats.

CONTRÔLEURS AÉRIEN_: LA GRÈVE CONTINUE !

Les tensions entre les contrôleurs et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ne retombent pas. En témoigne le nouvel appel à la grève, déposé par le syndicat USAC-CGT, pour la période du 31 mai au 7 juin 2024.

Objectif : protester contre l'affaiblissement du « *maillage territorial* » prévu par la réforme du contrôle aérien.

Dans un courrier adressé à Damien Cazé, le directeur de la DGAC, le syndicat explique l'avoir « *alerté tout au long des négociations protocolaires sur le caractère inacceptable de certaines propositions du texte* ». « *Faisant fi de ces alertes, certains de vos directeurs ont au contraire continué de charger la barque et n'ont à aucun moment voulu prendre en compte les attentes d'un grand nombre d'agents de la DGAC, ajoute l'USAC-CGT. La colère est vive pour de nombreux agents. (...) L'agitation sociale risque d'être intense dans les mois qui viennent.* »

CHEMINOT-TES : ELLES ET ILS ÉTAIENT 8.000 SUR PARIS POUR REMETTRE LE TRAIN PUBLIC SUR DE BONNS RAILS !

Les cheminot-es ont se sont une fois encore engagés dans la bataille le 28 mai 2024, à l'initiative de la CGT, le passage de la flamme avait pris de l'avance à Paris !

Venus de toute la France, les cheminot-es, massivement rassemblé-es sous les bannières de la CGT, ont redit toute leur opposition à la stratégie détestable de casse de l'outil public portée par les gouvernements successifs et la direction de l'entreprise. Soutenus par de nombreuses délégations des syndicats européens présentes sur place, nous pouvons réaffirmer que nous sommes dans le vrai lorsque nous estimons que l'ouverture à la concurrence, tant dans le trafic voyageurs que dans le trafic marchandises, est dangereuse pour l'avenir des entreprises « *historiques* ». La concurrence entre les salariés du public comme du privé l'est tout autant !

Cette manifestation nationale unitaire, soutenue par les syndicats européens sera, à ne pas en douter, un point d'étape qui fera date dans notre bataille contre la libéralisation des chemins de fer publics. D'ores et déjà, la Fédération CGT appelle ses syndicats, avec les cheminots, à se réunir dans les chantiers, à débattre et construire les revendications au plus près des lieux de travail, afin d'envisager des suites revendicatives dont le niveau du rapport de forces et les modalités devront être proportionnels aux attaques !

SOUTIEN DE L'AVENIR SOCIAL POUR LES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS D'ALBI !

La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité pour des travailleurs sans-papiers, **victimes de traite d'êtres humains**.

L'affaire a été mise en lumière suite à un contrôle du CODAF (Comité Départemental Anti-Fraude) dans le restaurant “saveurs gourmandes” d’Albi. Elle a révélé les conditions de vie et de travail dégradantes de 6 travailleurs originaires du Sénégal, de Guinée et du Bangladesh.

Les travailleurs étaient logés au-dessus du restaurant, **à même le sol. Sans aération, sans ouvertures, les salariés étaient enfermés dans le restaurant.**

Leur repas était composé **des restes des clients, lorsqu’il y en avait.** Ils ont été jetés à la rue après le contrôle. Deux se sont vu notifier une OQTF, les autres doivent pointer deux jours par semaine au commissariat, et sont convoqués en octobre 2024 au tribunal pour utilisation de faux papiers (exigés par l’employeur pour les recruter).

Alertée par l’Inspection du travail, l’Union départementale CGT du Tarn en lien avec la Confédération a pris en charge ces travailleurs. Un suivi spécifique a été mis en place pour les accompagner dans leurs démarches de rétablissement de leurs droits, au pénal et au civil. **Ces travailleurs ne disposent d’aucun moyen de subsistance.**

L’Avenir social et la Confédération Générale du Travail appellent à la solidarité de nos organisations et de leurs adhérents pour soutenir nos camarades travailleurs sans-papiers. Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité. Adressez vos dons : À l’ordre de L’AVENIR SOCIAL « AIDE AU LOGEMENT – TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS»

DCX CHROME (NORD)

Après 11 jours de grève. Les travailleurs de DCX ont obtenu :

- 80 euros d'AG de A1 à D8.
- A.I avec 80 euros de talon de E9 à E10.
- 2% en AI de F11 à I.
- 800 euros de PPV.
- 250 euros de Prime gratification intégrée au salaire de base (cette prime n'était pas versée chaque année au regard des critères).
- Pour les C6 à E9 prise en charge totale des cotisations caisse des cadres.
- 3 ½ jours de grève payés et étalement jusqu'au 31 décembre des 8 jours de grève restants.

Les travailleurs ont voté la reprise du travail dès ce jour.

Une belle victoire qui démontre une fois de plus que la lutte dans la détermination est gagnante.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d’aucun financement officiel, ni d’aucune autre ressource que celle que nous
Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement